

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

Aujourd'hui seize Novembre deux mil vingt, à dix-huit heures trente, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DIGEON, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : Mme Nelly DURY, M. Philippe VAREILLES, Mme Sylviane HOUDRÉ, M. Philippe MALET, Mme Françoise CHESNOY, M. Charles TERRIER, Mme Nadia GUITARD, Mme Valérie CHARLES, M. Jacques-Éric DELATRE, M. Fabrice BOUSCAL, M. Thierry COLLARD, Mme Céline HEBERT, M. Bruno NOTTIN, Mme Sarah CHBIHI KADDOURI, M. Christian VILAIN, M. Edouard WEBER, M. Ali LEYLEK.

Ont donné délégation de vote :

- M. Dominique DELANDRE à M. Benoît DIGEON
- Mme Joëlle VATRIN à Mme Valérie CHARLES
- M. Jean-René COQUELIN à M. Fabrice BOUSCAL
- Mme Dominique BABIN à Mme Françoise CHESNOY
- M. Vincent LAZZAROTTO à M. Philippe MALET
- Mme Nora MEZIANE à Mme Sylviane HOUDRÉ
- M. Fabien LÉON à M. Jacques-Éric DELATRE
- Mme Delphine DECHAMBRE à Mme Nelly DURY
- Mme Caroline BOURRY à M. Ali LEYLEK
- Mme Marine SCHEFFER à Mme Nadia GUITARD
- M. Thomas DAVID à M. Charles TERRIER
- Mme Marine POUILLET à M. Philippe VAREILLES
- M. Christophe BELABBES à M. Bruno NOTTIN

Absents : M. Manuel RIBEIRO, Mme Myriam BESSON.

-=-=-

Mme CHESNOY remplit les fonctions de secrétaire.

-=-=-

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL
DU 29 AOÛT 2019**

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 29 Août dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

Convention avec FUCHS SPORTS pour l'installation d'un système de caméra pour l'enregistrement vidéo automatisé des matchs de football au stade Maurice Béraud
(Arrêté n° D 20/018 reçu en Sous-Préfecture le 09/10/2020)

Demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2020, pour la mise aux normes du centre Nelson Mandela, à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit 349 600 €.
(Arrêté n° D 20/020 reçu en Sous-Préfecture le 05/10/2020)

Demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2020 « Action Cœur de Ville », pour la création d'une liaison piétonne entre la rue Dorée et le quartier de la Pêcherie, à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 316 434,89 €.
(Arrêté n° D 20/021 reçu en Sous-Préfecture le 05/10/2020)

Demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2020, pour la réfection de deux courts et du mur d'entraînement au tennis club de Montargis, à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit 34 457,48 €.
(Arrêté n° D 20/022 reçu en Sous-Préfecture le 05/10/2020)

Demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2020, pour la sécurisation de 5 ouvrages d'art en centre-ville, à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit 463 950 €. (Arrêté n° D 20/023 reçu en Sous-Préfecture le 06/10/2020)

**PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS ET CENTRALE D'ACHATS APPROLYS
Du 10 septembre au 04 novembre 2020**

J'ai signé les marchés, accords-cadres et avenants suivants dans le cadre de la délégation que m'a confiée le Conseil Municipal par délibérations en date du 15 juillet 2020 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et du 27 octobre 2014 concernant APPROLYS

MARCHÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE

RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DES BELLES MANIÈRES, DE LA RUE DU MOULIN À TAN, DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, DE LA RUE RAYMOND LAFORGE ET DE LA RUELLE PINON

Lot n°1 - Voirie et réseaux divers

Sté EUROVIA CENTRE LOIRE - 45120 CORQUILLEROY

Mandataire du groupement

Sté LES PAVEURS DU CENTRE - 45700 VILLEMANDEUR

Co-traitant du groupement

Montant : 3 225 965.50 € HT

Date de notification : 18/09/2020

Lot n°2- Réseaux divers

Sté SOMELEC - 45200 AMILLY

Montant : 285 849.41 € HT

Date de notification : 17/09/2020

Lot n°3- Plantations

Sté BOURDIN PAYSAGE - 45430 CHECY

Montant : 157 739.95 € HT

Date de notification : 17/09/2020

TRAVAUX DE RENFORT SUITE AUX DÉSORDRES DANS LE PARKING SAINTE AGNÈS

Mission de Contrôle Technique

Sté SOCOTEC - 45400 FLEURY LES AUBRAIS

Montant : 2 400.00 € H.T.

Date de notification : 18/09/2020

TRAVAUX DE RENFORT SUITE AUX DÉSORDRES DANS LE PARKING SAINTE AGNÈS

Mission S.P.S.

Sté SOCOTEC - 45400 FLEURY LES AUBRAIS

Montant : 1 400.00 € H.T.

Date de notification : 18/09/2020

REQUALIFICATION DE LA RUE DU FAUBOURG D'ORLÉANS

Lot n° 2 - Eclairage public

Avenant n° 1

Sté SOMELEC - 45200 AMILLY

Montant : 2 711.00 € H.T.

Date de notification : 02/10/2020

LOCATION D'UNE PATINOIRE MOBILE

Sté COLORS PRODUCTION - 6220 FLEURUS (Belgique)

Montant : 165 000.00 € HT

Date de notification : 09/10/2020

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES ARCADES DE LORRIS

Avenant n°1

Cession de la Société HAMEL qui passe de SARL en S.A.S.

Nouveau Président Monsieur BAZIRE Fabrice

S.A.S. HAMEL - 45700 MORMANT SUR VERNISSON

Montant : inchangé

Date de notification : 28/08/2020

RÉAMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES, EXTENSION DU CLUB HOUSE ET DU LOCAL RANGEMENTS - AU STADE CHAMPFLEURI

Avenant n°1

Cession de la Société HAMEL qui passe de SARL en S.A.S.

Nouveau Président Monsieur BAZIRE Fabrice

S.A.S. HAMEL - 45700 MORMANT SUR VERNISSON

Sous-traitant de la Sté REVIL, titulaire du marché

Montant : inchangé

Date de notification : 07/10/2020

CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - ÉCOLE GENÉBRIER

Avenant n°1

Lot n° 4 - Menuiseries extérieures aluminium

Sté SUD METALLERIE - 45680 DORDIVES

Montant : 1 091.88 € HT

Date de notification : 09/10/2020

Avenant n°1

Lot n° 5- Cloisons, doublages, plafonds

Sté BIDET - 45700 PANNES

Montant : 780.00 € HT

Date de notification : 09/10/2020

Avenant n°1

Lot n° 6 - Menuiseries intérieures

Sté TAVERNIER - 45230 CHATILLON COLIGNY

Montant : 330.20 € HT

Date de notification : 09/10/2020

Avenant n°1

Lot n° 8 - Electricité

Cession de la Société HAMEL qui passe de SARL en S.A.S.

Nouveau Président Monsieur BAZIRE Fabrice

S.A/S. HAMEL - 45700 MORMANT SUR VERNISSON

Montant : inchangé

Date de notification : 28/08/2020

Avenant n°2

Lot n° 8 - Electricité

Sté HAMEL - 45700 MORMANT SUR VERNISSON

Montant : 915.00 € HT

Date de notification : 09/10/2020

Avenant n°1

Lot n° 9- V.R.D.

Sté TINET - 45210 FERIÈRES EN GATINAIS

Montant : 3 412.80 € HT

Date de notification : 29/10/2020

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE AUPRÈS DE LA COMMUNE DE MONTARGIS

Avenant n° 2

Sarl Dominique CALLIET - 45200 AMILLY

Montant : 5 270.00 € HT

Date de notification : 23/10/2020

MARCHÉ PASSÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE

DÉVOIEMENT DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE DANS L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MAURICE MEUNIER

Sté PREFABRICATION GÂTINAISE - 45700 VILLEMAMDEUR

Montant : 2 663.17 € HT

Date de notification : 16/10/2020

RÉFECTION DES ENDUITS DE FACADES DES COLONNES ENTERRÉES DE LA RUE DU FAUBOURG D'ORLÉANS

Sté CEP-BAT - 45290 NOGENT SUR VERNISSON

Montant : 23 806.30 € HT

Date de notification : 17/10/2020

LOCATION MAINTENANCE DE MATÉRIEL DE REPRODUCTION POUR LE CABINET DU MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTARGIS
Contrat de location de 36 mois
Sté DACTYL BURO - 18021 BOURGES
Montant : 2 750.40 € HT
Date de notification : 13/10/2020

A.M.O. POUR LA MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ P.M.R. DU CENTRE NELSON MANDELA
Sté CALLIET - 45200 AMILLY
Montant : 29 925.76 € HT
Date de notification : 23/10/2020

APPELS D'OFFRES OUVERTS

MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU BD DES BELLES MANIÈRES, DE LA RUE DU MOULIN À TAN, DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, DE LA RUE RAYMOND LAFORGE ET DE LA RUELLE PINON
Sté URBICUS - 78000 VERSAILLES
Mandataire du groupement
et
Sté MERLIN - 45400 SEMOY
Co-traitant du groupement
Montant : 40 745.00 € HT
Date de notification : 09/10/2020

MARCHÉ NÉGOCIÉ

Néant

ACCORD CADRE/MARCHÉ SUBSÉQUENT

Néant

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, vote le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 présenté par l'Elue aux Finances.

Adopté à la MAJORITÉ par 24 voix POUR, 5 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI) et 2 ABSTENTIONS (M. VILAIN, M. WEBER).

ADMISSIONS EN NON VALEUR - EXERCICE 2020

Vu l'état de produits irrécouvrables dressé et certifié par Mme le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal prend acte que la somme totale de 5 279,08 € est irrécouvrable et sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 920 - article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Adopté à l'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

CHAPITRE 920-0251, ARTICLE 6574 – ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

- ◆ Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de la région de Montargis et d'Orléans (AMMAC) 100 €

CHAPITRE 929-511, ARTICLE 6574 - ACTION ÉCONOMIQUE

- ◆ UCM.....5 000 €
(mise en place d'une plateforme « Market place »)

Adopté à l'UNANIMITÉ.

Étant précisé que M. MALET et Mme GUITARD n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à l'UCM.

AVENANT À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE » : CONVENTION OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Vu la délibération n° 18-091 du 28 septembre 2018 autorisant le Maire à signer la Convention Cadre Pluriannuelle « Action Cœur de Ville », aux côtés de l'Agglomération Montargoise, avec l'Etat et les partenaires financiers,

Considérant l'avenant proposé, qui précise les modalités de suivi de ce plan d'actions et son déploiement au sein du périmètre de l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire), transformant ainsi la convention Action Cœur de ville en convention ORT,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

7 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI, M. VILAIN, M. WEBER).

RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2019 DE L'AME

Conformément à l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret 2000-404 du 11 Mai 2000, le Conseil municipal prend acte du rapport retraçant l'activité 2019 de l'AME.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE L'AME

Le Conseil Municipal procède à la désignation des conseillers municipaux ci-après pour siéger à la commission d'évaluation des transferts de charges de l'AME :

Titulaire : M. TERRIER Suppléant : M. VAREILLES

Adopté à l'UNANIMITÉ.

5 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI)

AVENANT À LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT SUR LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIS SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Vu la délibération n° 16-074 du 14 novembre 2016 approuvant la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les quartiers prioritaires (quartiers Chaussée, Chautemps, Plateau), par les bailleurs sociaux, dans le cadre du Contrat de ville de l'AME,

Vu l'article 181 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 pour la Loi de finance 2019, qui prévoit de maintenir la validité de la liste des quartiers prioritaires de la ville (QPV) jusqu'au 31 décembre 2022 (au lieu de 2020), proroge la mise en œuvre des contrats de ville jusqu'à cette échéance, et maintient également, pour la même durée, l'application de l'abattement de TFPB sur les logements sociaux situés en QPV,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant prorogeant de deux ans (2021-2022) ce dispositif.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

7 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI, M. VILAIN, M. WEBER).

VERBALISATION ET TAXATION POUR DÉPÔT SAUVAGE ET NON ENLÈVEMENT DES DÉCHETS

Vu le constat par les services municipaux en charge de la propreté de la ville, des abandons réguliers et de plus en plus nombreux de déchets sur certains secteurs du territoire communal,

Considérant l'importance de préserver le cadre de vie en agissant contre ces pratiques,

Le Conseil Municipal décide de mettre en place, en complément de la verbalisation qui est une action pénale, la tarification forfaitaire sur le ramassage des dépôts sauvages ci-après :

Type de déchets	Tarification
Enlèvement d'un dépôt sauvage, matériel et main d'œuvre.	Forfait de 500 euros

Adopté à l'UNANIMITÉ.

7 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI, M. VILAIN, M. WEBER).

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Vu l'ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle,

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recourir au contrat d'apprentissage à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

FORMATION DES ÉLUS

Vu l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise notamment que la formation des élus doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux,

Vu l'article L.2123-13 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient,

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant,

Le Conseil Municipal adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 20% du montant des indemnités des élus, soit 29 170,51 € sur la base de 12 mois de mandat.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE POSTE

Vu le tableau de l'effectif des postes,

Vu l'arrêté fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché Territorial au titre de la promotion interne 2020 établi par le Centre de Gestion du Loiret,

Vu la déclaration de poste faite auprès du Centre de Gestion,

Considérant l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au grade d'Attaché au titre de la promotion interne 2020,

Le Conseil Municipal décide de créer 1 poste d'Attaché (soit 6 postes créés).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET

Vu le tableau de l'effectif des postes,

Vu la déclaration de création de poste faite auprès du Centre de Gestion,

Considérant le temps de travail actuel d'un Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe,

Considérant le nombre d'élèves inscrits dans la discipline enseignée,

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service d'un Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour la porter à 8.50 heures hebdomadaires.

Adopté à l'UNANIMITÉ.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis.